

Direction des Statistiques,  
des Etudes et des Fonds

## TABLEAU DE BORD

Août 2017

# Les accidents et maladies professionnelles du régime des salariés agricoles aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, et 3<sup>e</sup> trimestres 2016

Août 2017

# Tableau de bord

## Accidents et maladies professionnelles au régime des salariés agricoles aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2016

DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ETUDES ET DES FONDS

**Directrice de la publication :**

Nadia JOUBERT  
[joubert.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:joubert.nadia@ccmsa.msa.fr)

Rédacteur en chef :

David FOUCAUD  
[foucaud.david@ccmsa.msa.fr](mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr)

Département "Retraite-Famille-Observatoire  
des risques professionnels agricoles (ORPA)

- Accidents du travail"

Rakhsat SLEIMAN  
[sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr](mailto:sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr)

Réalisé par :

Katell GORVAN  
[gorvan.katell@ccmsa.msa.fr](mailto:gorvan.katell@ccmsa.msa.fr)

Mise en forme :

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD  
[gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr)

Nadia FERKAL  
[ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr)

## Sommaire

Les sources de données.....	4
Le champ de la population.....	4
Les données présentées .....	4
1. Les nouveaux ATMP sont en baisse de 1,8 % .....	5
2. Trois accidents du travail sur quatre donnent lieu à un arrêt indemnisé .....	5
3. Les ATMP avec nouvelles incapacités permanentes partielles sont en hausse de 5,2 %.....	6
4. Le montant des prestations versées est en hausse de 2,0 %.....	6
Les définitions.....	9
Les sigles cités .....	9
L'annexe .....	10

## Tableaux

Tableau 1 : Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par grand secteur d'activité (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trimestres 2016) .....	7
Tableau 2 : Nombre d'ATMP, % avec arrêt et nombre de jours d'indemnités journalières (IJ) moyen par grand secteur d'activité (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trimestres 2016) .....	7
Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux d'incapacité permanente partielle (IPP) et par grand secteur d'activité (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trimestres 2016) .....	8
Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trimestres 2016).....	8

Télécharger les données au format Excel :



# **Accidents du travail et maladies professionnelles**

## **Régime des salariés agricoles (SA) :**

### **Principaux indicateurs par grand secteur d'activité**

#### **(1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2016)**

---

#### **Les sources de données**

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des salariés de la MSA figurant dans le Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail (Simpat),
- des bases de données statistiques sur les contrats de travail des salariés agricoles, alimentées par les déclarations trimestrielles de salaires des employeurs agricoles.

Ce sont celles mises à jour en juin 2017.

#### **Le champ de la population**

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population salariée relevant du régime agricole de France métropolitaine, hors départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle. Ces trois départements bénéficient d'un régime social particulier en matière de protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation (voir annexe).

#### **Les données présentées**

Dans les tableaux suivants, les données présentées sont celles des trois premiers trimestres 2016. Elles sont comparées aux données aux trois premiers trimestres 2015.

**Dans le présent document les données sont réparties par grands secteurs professionnels.**

Télécharger les données au format Excel :



## **Accidents du travail et maladies professionnelles pour le régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2016)**

---

### **Au cours des trois premiers trimestres 2016, baisse des accidents du travail et des maladies professionnelles (ATMP) pour les salariés agricoles**

*Au cours des trois premiers trimestres 2016, 40 983 accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles (ATMP) ont touché les salariés agricoles, en baisse de 1,8 % en un an. Sur la même période, les heures de travail sont estimées à près de 974 millions, en hausse de 0,7 %. Le taux de fréquence s'établit à 40 ATMP pour un million d'heures de travail, en baisse d'un ATMP sur un an.*

*Trois accidents du travail sur quatre ont donné lieu à un arrêt indemnisé. Le nombre d'accidents et de maladies conduisant à l'attribution d'une nouvelle Incapacité permanente partielle (IPP) est en hausse de 5,2 %. Le montant des prestations versées est en hausse de 2,0 %.*

#### **1. Les nouveaux ATMP sont en baisse de 1,8 %**

Avec 40 983 cas sur la période, les nouveaux ATMP diminuent de 1,8 % en un an (tableau 1). Les plus fortes baisses concernent les catégories « activités diverses, apprentis et artisanat rural » (- 5,7 %) et « coopératives agricoles » (- 4,8 %).

Le nombre d'heures de travail augmente de 0,7 % pour s'établir à 973,6 millions d'heures. Cette hausse concerne les « organismes professionnels et personnels de bureau du secteur technique » (+ 2,1 %), les « travaux forestiers / travaux agricoles » et les « coopératives agricoles » (+ 1,0 % chacun). En revanche, le nombre d'heures de travail est en baisse, principalement pour l'« artisanat rural, apprentis et artisanat rural » (- 1,8 %).

Le taux de fréquence s'établit à 40 ATMP pour un million d'heures de travail, en baisse d'un ATMP sur un an. C'est dans le secteur des « travaux forestiers / travaux agricoles » que la fréquence est la plus élevée avec 75 accidents pour un million d'heures de travail, en baisse néanmoins de deux ATMP sur un an.

Le nombre d'accidents du travail est en recul de 2,7 %, avec 35 477 cas. Ils représentent 86,6 % des ATMP. Les maladies professionnelles et les accidents de trajet sont minoritaires avec respectivement une part de 7,2 % et 6,2 %. Les maladies professionnelles augmentent de 8,5 %, et les accidents de trajet baissent de 0,4 % en un an.

#### **2. Trois accidents du travail sur quatre donnent lieu à un arrêt indemnisé**

Sur la période, 76,3 % des accidents du travail ont donné lieu, pour la première fois, à un paiement d'indemnités journalières (IJ) (tableau 2). La part de ces accidents indemnisés augmente d'un point en un an.

La part des accidents de trajet avec arrêt indemnisé baisse de 0,3 point, passant à 80,4 %, et celle des maladies professionnelles de 5,5 points, passant à 73,4 %.

La durée moyenne d'indemnisation des accidents du travail augmente d'un jour par rapport aux trois premiers trimestres 2015 pour atteindre 66 jours. Elle augmente de cinq jours pour les accidents de trajet pour atteindre une durée moyenne de 75 jours. Pour les maladies professionnelles, la durée moyenne d'indemnisation est la plus importante avec 315 jours, en baisse de cinq jours en un an.

### **3. Les ATMP avec nouvelles incapacités permanentes partielles sont en hausse de 5,2 %**

Sur la période, 4 763 nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) sont reconnues pour les salariés agricoles, en hausse de 5,2 % en un an (tableau 3). Les deux tiers de ces nouvelles IPP concernent les accidents du travail.

Tous les secteurs sont concernés par cette hausse (+ 17,0 % pour les « activités diverses, apprentis et artisanat rural », + 6,9 % pour les « coopératives agricoles », + 4,5 % pour les « travaux forestiers / travaux agricoles »...).

La hausse des IPP concerne les maladies professionnelles (+ 8,5 %) et les accidents du travail (+ 5,7 %). Les attributions d'IPP à la suite d'un accident de trajet sont en baisse (- 11,7 %).

Le nombre de rentes attribuées (taux d'IPP au moins égal à 10 %) augmente à la fois pour les accidents du travail (+ 19,5 %) et les maladies professionnelles (+ 11,5 %) mais baisse pour les accidents de trajet (- 11,8 %).

### **4. Le montant des prestations versées est en hausse de 2,0 %**

Sur la période, les prestations (soins de santé, indemnités journalières et rentes de victime) versées au titre des ATMP atteignent près de 301,5 millions d'euros (tableau 4). Le montant de ces prestations progresse de 2,0 % en un an. Les dépenses les plus importantes relèvent du secteur « cultures et élevage » (134,3 millions d'euros), avec 44,5 % du total. Les secteurs « Travaux forestiers / travaux agricoles » (71,7 millions d'euros) et « coopératives agricoles » (54,3 millions d'euros) sont également à l'origine de dépenses importantes.

Le poste de dépenses le plus important est celui des rentes de victime avec 52,6 % du total des prestations versées. Les indemnités journalières en représentent 38,8 % et les soins de santé 8,6 %. Sur un an, la part des rentes de victime augmente de 0,3 point et celle des indemnités journalières, de 0,1 point dans le total des prestations. Celle des soins de santé baisse de 0,4 point.

Les indemnisations des accidents du travail représentent 71,6 % des prestations versées, suivies par les indemnisations des maladies professionnelles (19,6 %) et celles des accidents de trajet (8,8 %).

Télécharger les données au format Excel :



## ATMP du régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2016)

**Tableau 1 :** Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par grand secteur d'activité (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2016)

	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Taux de fréquence	Répartition des ATMP par type (en %)		
				Accidents du travail	Accidents de trajet	Maladies professionnelles
Cultures et élevage	355 406 794	16 041	45,1	86,5 %	4,2 %	9,3 %
Travaux forestiers / travaux agricoles	131 588 745	9 903	75,3	92,0 %	2,8 %	5,2 %
Coopératives agricoles	124 589 722	5 649	45,3	82,0 %	5,4 %	12,6 %
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	295 863 390	3 275	11,1	72,1 %	22,8 %	5,1 %
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	66 190 639	6 115	59,3	89,9 %	8,8 %	1,2 %
<b>Tous secteurs</b>	<b>973 639 290</b>	<b>40 983</b>	<b>39,8</b>	<b>86,6 %</b>	<b>6,2 %</b>	<b>7,2 %</b>

Evolution 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2016 / 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2015

	Evolution en %		Ecart en points			
Cultures et élevage	- 0,3 %	- 0,4 %	- 0,1	- 0,6	- 0,2	+ 0,7
Travaux forestiers / travaux agricoles	+ 1,0 %	- 1,8 %	- 2,2	- 0,7	+ 0,0	+ 0,8
Coopératives agricoles	+ 1,0 %	- 4,8 %	- 2,8	- 2,1	+ 0,4	+ 1,7
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	+ 2,1 %	+ 4,9 %	+ 0,3	+ 1,3	- 0,2	- 1,1
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	- 1,8 %	- 5,7 %	+ 0,5	- 0,7	+ 0,4	+ 0,3
Cultures et élevage	- 0,3 %	- 0,4 %	- 0,1	- 0,6	- 0,2	+ 0,7
<b>Ensemble</b>	<b>+ 0,7 %</b>	<b>- 1,8 %</b>	<b>- 0,7</b>	<b>- 0,8</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 0,7</b>

Source : MSA

**Tableau 2 :** Nombre d'ATMP, % avec arrêt et nombre de jours d'indemnités journalières (IJ) moyen par grand secteur d'activité (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2016)

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles			Total ATMP		
	Nb AT	% d'AT avec arrêt	Nb jours d'IJ moyen	Nb AT	% d'AT avec arrêt	Nb jours d'IJ moyen	Nb MP	% de MP avec arrêt	Nb jours d'IJ moyen	Nb ATMP	% d'ATMP avec arrêt	Nb jours d'IJ moyen
Cultures et élevage	13 875	82,2 %	73,4	681	90,5 %	105,5	1 485	72,5 %	324,2	16 041	81,7%	95,5
Travaux forestiers / travaux agricoles	9 112	84,0 %	59,7	274	94,9 %	89,6	517	76,2 %	278,0	9 903	83,9%	71,0
Coopératives agricoles	4 630	76,5 %	72,4	305	83,0 %	65,5	714	73,5 %	323,2	5 649	76,5%	102,5
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	2 360	70,3 %	80,7	747	74,3 %	59,2	168	75,6 %	347,6	3 275	71,5%	90,0
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	5 500	51,2 %	35,0	540	67,2 %	41,8	75	65,3 %	228,2	6 115	52,8%	38,7
<b>Tous secteurs</b>	<b>35 477</b>	<b>76,3 %</b>	<b>65,9</b>	<b>2 547</b>	<b>80,4 %</b>	<b>74,7</b>	<b>2 959</b>	<b>73,4 %</b>	<b>314,8</b>	<b>40 983</b>	<b>76,4%</b>	<b>83,7</b>

Evolution 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2016 / 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2015

	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>
	<b>Tous secteurs</b>	<b>- 2,7 %</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>- 0,4 %</b>	<b>- 0,3</b>	<b>+ 5,2</b>	<b>+ 8,5 %</b>	<b>- 5,5</b>	<b>- 5,0</b>	<b>- 1,8 %</b>	<b>+ 0,3</b>

Source : MSA

**Tableau 3 :** Nombre d'ATMP par taux d'incapacité permanente partielle (IPP) et par grand secteur d'activité (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2016)

	Nombre total de nouvelles IPP	Nouvelles IPP aux victimes attribuées dans le trimestre					
		Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles	
		Nombre	dont IPP >=10%	Nombre	dont IPP >=10%	Nombre	dont IPP >=10%
Cultures et élevage	2 271	1 502	649	90	44	679	406
Travaux forestiers / travaux agricoles	991	746	321	34	16	211	133
Coopératives agricoles	821	456	196	37	15	328	196
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	439	255	104	87	24	97	55
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	241	187	54	31	13	23	17
<b>Tous secteurs</b>	<b>4 763</b>	<b>3 146</b>	<b>1 324</b>	<b>279</b>	<b>112</b>	<b>1 338</b>	<b>807</b>

Evolution 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2016 / 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2015

	Evolution en %						
Cultures et élevage	+ 4,1 %	+ 5,2 %	+ 15,3 %	- 11,8 %	- 13,7 %	+ 4,1 %	+ 7,4 %
Travaux forestiers / travaux agricoles	+ 4,5 %	+ 1,1 %	+ 24,4 %	- 2,9 %	+ 14,3 %	+ 20,6 %	+ 24,3 %
Coopératives agricoles	+ 6,9 %	+ 2,9 %	+ 14,0 %	+ 2,8 %	- 16,7 %	+ 13,5 %	+ 10,1 %
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	+ 4,0 %	+ 20,9 %	+ 26,8 %	- 24,3 %	- 27,3 %	+ 1,0 %	+ 19,6 %
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	+ 17,0 %	+ 19,1 %	+ 63,6 %	+ 10,7 %	+ 18,2 %	+ 9,5 %	+ 13,3 %
<b>Tous secteurs</b>	<b>+ 5,2 %</b>	<b>+ 5,7 %</b>	<b>+ 19,5 %</b>	<b>- 11,7 %</b>	<b>- 11,8 %</b>	<b>+ 8,5 %</b>	<b>+ 11,5 %</b>

Source : MSA

**Tableau 4 :** Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2016)

	Montant total	Répartition par nature de prestations (%)			Répartition par type d'ATMP (%)		
		Soins de santé	Indemnités journalières	Rentes de victime	AT	Trajet	MP
Cultures et élevages	134 273 558 €	8,7 %	41,1 %	50,2 %	70,7 %	8,0 %	21,3 %
Travaux forestiers / travaux agricoles	71 656 490 €	8,9 %	37,2 %	54,0 %	80,2 %	5,2 %	14,6 %
Coopératives agricoles	54 283 941 €	7,3 %	39,8 %	52,9 %	64,9 %	6,4 %	28,7 %
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	24 506 290 €	7,9 %	40,7 %	51,4 %	62,3 %	24,3 %	13,4 %
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	16 746 409 €	11,7 %	22,5 %	65,8 %	78,4 %	15,1 %	6,5 %
<b>Tous secteurs</b>	<b>301 466 689 €</b>	<b>8,6 %</b>	<b>38,8 %</b>	<b>52,6 %</b>	<b>71,6 %</b>	<b>8,8 %</b>	<b>19,6 %</b>

Evolution 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2016 / 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2015

	Evolution en %	Ecart en points					
<b>Tous secteurs</b>	<b>+ 2,0 %</b>	<b>- 0,4</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>- 0,5</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 0,4</b>

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 



## Définitions

Nombre d'heures travaillées	Nombre d'heures travaillées au cours de la période considérée
Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Nombre d'ATMP ayant donné lieu à un premier paiement de soins de santé et/ou d'indemnités journalières (IJ) au cours de la période considérée
Taux de fréquence ATMP	Nombre d'ATMP pour 1 000 000 d'heures travaillées
Nombre d'ATMP avec arrêt	Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ) au cours de la période considérée
Nombre de jours d'IJ	Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée
Nombre de nouvelles IPP	Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée
Taux IPP	Taux d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée
Montant des soins de santé	Montant en euros versé pour les soins de santé au cours de la période considérée. Comprend les actes médicaux, les actes paramédicaux, les médicaments et l'hospitalisation privée (hors hospitalisation publique)
Montant des indemnités journalières	Montant en euros versé pour les indemnités journalières au cours de la période considérée
Montants des rentes de victime	Montant en euros versé pour les rentes de victime au cours de la période considérée
Montant total ATMP	Somme des coûts soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée

### Sigles cités

- ATMP** : Accidents du travail, de trajet et maladie professionnelle  
**Ders** : Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques  
**IJ** : Indemnités journalières  
**IPP** : Incapacité permanente partielle  
**MSA** : Mutualité sociale agricole  
**Simpat** : Système d'information sur les maladies professionnelles et les accidents du travail

## Annexe

Classement des exploitations et des entreprises agricoles par secteurs d'activités et catégories professionnelles :

- **CULTURES ET ELEVAGE - Secteurs d'activités n° 1 et 2**

110 - Cultures spécialisées ; 120 - Champignonnières ; 130 - Elevage spécialisé de gros animaux ; 140 - Elevage spécialisé de petits animaux ; 150 - Entraînement, dressage, haras ; 160 - Conchyliculture ; 170 - Marais salants ; 180 - Cultures et élevage non spécialisés ; 190 - Viticulture.

- **TRAVAUX FORESTIERS - Secteur d'activité n° 3**

310 - Sylviculture ; 320 - Gemmage ; 330 - Exploitations de bois proprement dites ; 340 - Scieries fixes.

- **ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES - Secteur d'activité n° 4**

400 - Entreprises de travaux agricoles ; 410 - Entreprises de jardins et entreprises paysagistes, entreprises de reboisement.

- **ARTISANAT RURAL - Secteur d'activité n° 5**

500 - Artisans du bâtiment ; 510 - Autres artisans ruraux

- **COOPERATION - Secteurs d'activités n° 6 et 7**

600 - Stockage et conditionnement (sauf fleurs, fruits, légumes) ; 610 - Approvisionnement ; 620 - Traitement des produits laitiers ; 630 - Traitement de la viande ; 640 - Conserverie des produits autres que la viande ; 650 - Vinification ; 660 - Insémination artificielle ; 670 - Sucrierie, distillerie ; 680 - Meunerie, panification ; 690 - Stockage et conditionnement de fleurs, fruits ou légumes ; 760 - Traitement des viandes de volailles ; 770 - Coopératives diverses.

- **ORGANISMES PROFESSIONNELS - Secteur d'activité n° 8**

801 - Mutualité agricole ; 811 - Crédit agricole ; 821 - Autres organismes ; 830 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel statutaire ; 832 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel temporaire.

- **ACTIVITE DIVERSES - Secteur d'activité n° 9**

900 - Gardes-chasse et gardes-pêche ; 910 - Jardiniers, gardes forestiers ; 920 - Remplacement, travail temporaire ; 940 - Membres bénévoles ; 950 - Etablissements privés d'enseignement technique et de formation professionnelle ; 970 - Personnels enseignants des établissements d'enseignement agricole privé visés ; à l'article 1144 du Code rural (11°) ; 980 - Travailleurs handicapés des ESAT (ex CAT).

- **APPRENTIS**

- **PERSONNEL DE BUREAU**

**MSA Caisse Centrale**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex

**Direction des Statistiques, des Etudes**

**et des Fonds**

Tél. : 01 41 63 77 77

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore